

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MONTCALM

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville du 258 rue Principale à Saint-Alexis et convoquée pour 20 heures, ce lundi 9 mars 2020, séance à laquelle assistaient :

M^{me} Guylaine Perreault
M^{me} Myriam Arbour
M^{me} Chantal Robichaud

M. Denis Ricard
M. Clément Allard

sous la Présidence du Maire, M. Robert Perreault.

M^{me} Annie Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était aussi présente.

M. le Conseiller Sébastien Ricard était absent lors de cette séance.

Ouverture de la séance (20 h)

2020-03-01 Sur proposition de M^{me} la Conseillère Chantal Robichaud, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour soit adopté.
Adoption de l'ordre du jour

2020-03-02 Sur proposition de M^{me} la Conseillère Chantal Robichaud, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que le procès-verbal de la séance du 10 février 2020, qui a été transmis aux membres du conseil et qui en ont pris connaissance soit adopté.
Approbaton du procès-verbal du 10-02-2020

2020-03-03

TIRS DE TRACTEURS ANTIQUES DE SAINT-ALEXIS
DEMANDE D'UTILISATION BÂTIMENT & TERRAIN
FRAIS DE SÉCURITÉ ET CONTENEURS

Relativement au titre de la présente et dont les activités se dérouleront le samedi 1^{er} août 2020, sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents :

- D'autoriser le Comité des Tirs de Tracteurs antiques de Saint-Alexis à réaliser les activités sur le terrain de loisirs du 17, rue Masse avec accès au chalet récréatif.
- Que les frais relatifs à la sécurité des lieux lors de la tenue des activités soient assumés par la Municipalité de Saint-Alexis ainsi que les frais reliés à la location de conteneurs.

ET QU'

aux fins de réalisation de ces activités, le Comité devra :

- Voir à assurer la surveillance des lieux;
- Prévoir les services sanitaires adéquats, s'il y a lieu;
- Obtenir les permis requis, s'il y a lieu (vente de boissons, billets, etc.);
- S'assurer que les assurances qu'il détient couvrent ce genre d'activités.

2020-03-04

TIRS DE TRACTEURS ANTIQUES DE SAINT-ALEXIS
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS
CULTURELS ET TOURISTIQUES DE LA MRC DE MONTCALM

ATTENDU QUE la tenue depuis nombre d'années de l'activité des Tirs de Tracteurs antiques de Saint-Alexis sur le territoire de cette dernière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis est fiduciaire pour l'événement des Tirs de Tracteurs antiques de Saint-Alexis;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Myriam Arbour, il est résolu par les membres du conseil municipal présents QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- La Municipalité de Saint-Alexis demande une subvention de l'ordre de 3 000 \$ au Fonds de projet local culturel de la MRC de Montcalm;
- La Municipalité de Saint-Alexis autorise M. Robert Perreault, maire et M^{me} Annie Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité à signer pour et au nom de ladite Municipalité les documents afférents à la demande de financement au Fonds de projet local culturel de la MRC de Montcalm.

2020-03-05

**AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)
POUR ÉQUIPEMENTS / MÉDIALAB**

ATTENDU de la volonté de la Municipalité de Saint-Alexis de continuer à élaborer le projet « *Médialab* » pour assurer un milieu de vie de qualité aux adolescents;

ATTENDU QUE la bonification des équipements du « *Médialab* » est justifiée par la demande grandissante des jeunes et des écoles-partenaires;

ATTENDU QUE le milieu de création permet aux jeunes la socialisation, l'apprentissage et l'expérimentation avec les nouvelles technologies et la réalisation de projets de création numérique axés sur leurs intérêts;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis désire obtenir une aide financière du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de Montcalm, pour des équipements complémentaires au projet « *Médialab* », représentant un montant total de 14 880 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis supportera, en tant que promoteur, ledit projet pour un montant total de 1 200 \$;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Chantal Robichaud, il est résolu par les membres du conseil municipal présents QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- La Municipalité de Saint-Alexis désigne et autorise la coordonnatrice aux loisirs, culture et communications, à signer tout document avec tout organisme concerné;
- La Municipalité de Saint-Alexis autorise M. Robert Perreault, maire et M^{me} Annie Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité à signer pour et au nom de ladite Municipalité les documents afférents à la demande de financement au Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de Montcalm.

2020-03-06

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE PROLONGEMENT
DE LA REDDITION DE COMPTES
AMÉNAGEMENT DU PARC ALICE-SIMARD – PHASE III**

ATTENDU l'acceptation de la MRC de Montcalm, par résolution 2019-04-10773, d'accorder à la Municipalité une aide financière de 40 167,70 \$ dans le cadre de la demande déposée au FDT de la MRC de Montcalm pour actualiser l'espace actif et sportif au parc;

ATTENDU QUE selon l'entente, la reddition de comptes devait être complétée et remise à la MRC au plus tard le 30 novembre 2019;

ATTENDU des délais des travaux devant être exécutés;

ATTENDU QUE les travaux demeurent de même nature que ce qui était prévu au protocole d'entente;

ATTENDU QUE les travaux seront complétés d'ici le 1^{er} juin 2020;

ATTENDU QU' il y a lieu de demander un prolongement afin de remettre la reddition de comptes complète le 15 juin 2020, au plus tard.

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Denis Ricard, il est résolu par les membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis demande à la MRC de Montcalm un prolongement afin de remettre la reddition de comptes au 15 juin 2020.

2020-03-07

PROJETS « MÉDIALAB III » ET « SILENCE, ON TOURNE III »

DEMANDE DE DEUX SUBVENTIONS

ATTENDU de la volonté de la Municipalité de Saint-Alexis de continuer à élaborer les projets « *Médialab III* » et « *Silence, on tourne III* » pour assurer un milieu de vie de qualité aux adolescents;

ATTENDU QUE les projets visent à sensibiliser les décideurs à l'importance des adolescents dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis désire obtenir deux subventions distinctes de la CRÉVALE pour la continuité desdits projets, représentant un montant total de 23 970 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis supportera, en tant que promoteur, lesdits projets pour un pourcentage relié aux coûts des projets de l'ordre de ± 25 %;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis désigne et autorise la coordonnatrice aux loisirs, culture et communications, à signer tout document officiel avec tout organisme concernant les projets de « *Médialab III* » et « *Silence, on tourne III* ».

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Myriam Arbour, il est résolu par les membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis reconnaisse la continuation des projets « *Médialab III* » et « *Silence, on tourne III* » et que lesdits projets s'inscrivent dans le développement de la persévérance scolaire.

2020-03-08

DEMANDE DE RÉVISION DES CHOIX D'OPTIONS DE RÉGIME

ASSURANCES COLLECTIVES LA CAPITALE

ATTENDU QUE le 1^{er} janvier 2018, la Municipalité de Saint-Alexis a adhéré au contrat d'assurance collective dont la FQM est Preneur auprès de La Capitale Assurances et Gestion du patrimoine inc. (ci-après désigné: « le Contrat »);

ATTENDU QUE les garanties d'assurances choisies par la Municipalité dans le cadre du Contrat doivent être maintenues pendant une période minimale de vingt-quatre (24) mois avant de pouvoir être modifiées;

- ATTENDU QUE la Municipalité a maintenu les garanties choisies pour la période minimale de vingt-quatre (24) mois;
- ATTENDU QUE la Municipalité désire modifier les garanties d'assurances prévues à son contrat d'assurance collective;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis accepte la modification au régime actuel en modifiant les options suivantes au 1^{er} janvier 2020 :
- Invalidité de courte durée, option B (75 % du salaire hebdomadaire, prestations imposables) à option A (66,67 % du salaire hebdomadaire, prestations non imposables);
 - Invalidité de longue durée, option B (66,67 % du salaire mensuel, prestations imposables) à option A (66,67 % du salaire mensuel, prestations non imposables).
- Et que M. Robert Perreault, maire et M^{me} Annie Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité de Saint-Alexis, la Demande de révision des choix d'options de régime au 1^{er} janvier 2020 et qu'une copie de la présente résolution soit transmise à FQM Assurances.

2020-03-09

ADOPTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DES AÎNÉS
ET DU PLAN D'ACTION MADA

- ATTENDU QUE l'adoption d'une politique MADA nécessite la création d'une structure de suivi;
- ATTENDU QUE la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique MADA;
- ATTENDU QUE la politique MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la Municipalité;
- ET QUE le comité MADA aura pour mandat d'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
- En exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
 - En priorisant les éléments du plan d'action;
 - En favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique de MADA;
 - D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la politique MADA;
 - D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la politique MADA;
 - Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance;
 - D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la Municipalité à intégrer le principe « penser et agir aînés »;
 - De sensibiliser les décideurs à l'importance des aînés dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Chantal Robichaud, il est résolu par les membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis procède à la création d'un comité de suivi de la politique MADA sous la responsabilité de l'élu responsable des questions « aînés » ET désigne la coordonnatrice du Service des

loisirs, culture et communication pour assurer le suivi de la mise en œuvre de ladite politique.

2020-03-10

REFONTE DU SITE WEB ET IMPLANTATION D'UNE ALERTE CITOYENNE

- ATTENDU QUE le site web de la Municipalité de Saint-Alexis est devenu désuet et inadéquat compte tenu des nouvelles normes et lois concernant l'utilisation numérique dans le domaine municipal;
- ATTENDU QUE le Code municipal du Québec (CMQ) prévoit, aux articles 433.1 à 433.3, qu'une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics via le site internet de sa municipalité;
- ATTENDU QUE ledit règlement n° 2019-03 est en vigueur à la Municipalité de Saint-Alexis depuis janvier 2019;
- ATTENDU QUE le site internet de la Municipalité de Saint-Alexis doit être revu et corrigé dans son intégralité;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis désire se positionner dans un environnement de développement durable;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis désire se doter d'outils numériques afin de joindre sa population pour une information en temps réel;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis souhaite implanter une alerte citoyenne pour un meilleur service aux citoyens.
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Denis Ricard, il est résolu par les membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis mandate la firme BLANKO pour une refonte complète de son site internet et pour l'implantation d'une alerte citoyenne au coût de 29 315,00 \$ avant taxes.

2020-03-11

AUDIT TECHNIQUE / ÉGLISE SAINT-ALEXIS

- ATTENDU QUE des discussions ont lieu avec le Comité de la Place du clocher concernant l'avenir de l'église de Saint-Alexis;
- ATTENDU QUE le dernier bilan de santé de l'église a été effectué en 2012;
- ATTENDU QUE la Municipalité désire obtenir un audit technique à jour concernant l'état de l'église;
- ATTENDU QUE la Municipalité prend en charge financièrement le coût dudit audit technique;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Myriam Arbour, il est résolu par les membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis mandate la firme Marie-Josée Deschênes, architecte, sise au 217, rue des Écureuils à Saint-Henri (Québec) G0R 3E0 pour effectuer un audit technique complet.
- Et que M. Robert Perreault, maire et M^{me} Annie Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité de Saint-Alexis, tout document relatif à l'audit technique et qu'une copie de la présente résolution soit transmise à Place du clocher.

AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE

| | |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ATTENDU QUE | chaque année, plus de 55 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie; |
| ATTENDU QUE | pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant; |
| ATTENDU QU' | environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois; |
| ATTENDU QUE | la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer; |
| ATTENDU QUE | la Société canadienne du cancer est l'organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois atteints de tous les types de cancers et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public; |
| ATTENDU QUE | le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la Jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer. |
| EN CONSÉQUENCE | sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis décrète le mois d'avril le Mois de la Jonquille et encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer. |

Sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que les comptes suivants soient acceptés et payés, à savoir :

Comptes préautorisés payés

| | |
|---------------------------------------------------------------|--------------|
| RÉMUNÉRATION DES ÉLUS ET SALAIRES DES EMPLOYÉS | 20 581,93 \$ |
| AGENCE DU REVENU DU CANADA - DAS | 1 192,79 \$ |
| REVENU QUÉBEC - DAS | 3 248,24 \$ |
| EBI ENVIRONNEMENT INC. | 15 247,09 \$ |
| EBI MONTRÉAL INC. | 11,63 \$ |
| FONDS D'INFO. SUR LE TERRITOIRE | 28,00 \$ |
| GROUPE ULTIMA INC. | 27 076,00 \$ |
| HYDRO-QUEBEC | 6 571,67 \$ |
| LES ENTREPRISES BOURGET INC. | 40 614,88 \$ |
| MINISTRE DES FINANCES - COUR DU QUÉBEC | 156,00 \$ |
| MRC DE MONTCALM | 1 599,25 \$ |
| NORDIKEAU | 7 762,70 \$ |
| SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC | 669,55 \$ |
| VOXSUN TELECOM INC (location système et frais de service) | 466,23 \$ |
| XEROX CANADA LTEE (location appareil et frais de photocopies) | 417,74 \$ |

Sous-total 1**125 643,70 \$****Comptes mensuels**

| | |
|------------------------------------------|-------------|
| ASSOCIATION DIRECTEURS MUNICIPAUX QUÉBEC | 548,43 \$ |
| CENTRE DE LOCATION DUPUIS LTEE | 65,54 \$ |
| CHEMACTION | 868,06 \$ |
| DSA TRANSPORT INC. | 4 637,33 \$ |
| LES ENTREPRISES ÉRIC GODBOUT INC. | 258,69 \$ |
| LA BELLE ENCLUME | 2 558,55 \$ |
| FEDERATION QUEBECOISE DES MUN. | 978,44 \$ |
| EXCAVATION G. ALLARD | 2 574,07 \$ |

| | |
|------------------------------------------|----------------------|
| GRÉGOIRE ET VINCENT APRENTEURS-GÉOMÈTRES | 3 292,88 \$ |
| LAVALLÉE CAROLE | 62,24 \$ |
| LOUIS ROY & ASSOCIÉS INC. | 1 379,70 \$ |
| SERVICE DE MÉNAGE AG | 1 387,37 \$ |
| MARCO MONFETTE | 92,21 \$ |
| MUN. DE SAINTE-JULIENNE | 4 887,09 \$ |
| O. CODERRE ET FILS LTEE | 1 268,56 \$ |
| LE PAPETIER LE LIBRAIRE | 814,78 \$ |
| PG SOLUTIONS | 2 391,50 \$ |
| PLOMBERIE RICHARD LEMARBRE INC. | 505,41 \$ |
| PRODUITS SANY | 163,85 \$ |
| SECURMEDIC | 684,02 \$ |
| SOLUTIONS IP | 661,15 \$ |
| SONIC | 454,85 \$ |
| TECHNICLIM INC. | 746,94 \$ |
| VENDETTE NANCY | 1 000,00 \$ |
| VISA DESJARDINS | 1 481,53 \$ |
| <u>Sous-total 2</u> | 33 862,47 \$ |
| | |
| GRAND TOTAL | 159 347,07 \$ |

2020-03-14

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de clore la séance.

« Je, Robert Perreault, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Robert Perreault,
Maire

Annie Frenette,
Directrice générale et secrétaire-trésorière